

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 24 avril 2026

*Sous la Présidence de Monsieur Franck JOUY, Maire.
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Franck JOUY, Maire,

Etaient présents : M. Franck JOUY, Maire.

M. François-Xavier PALAO, Mme Françoise BERTON, M. Franck LEROYER, Mme Sylviane SIEGFRIED.

Maires-Adjoints.

M. Valentin BILLAUD, M. Gilles BOIVIN, M. Julia BREEN, Mme Pavla CLAQUIN, Mme Karine DROULIN, M. Alban EGRET, M. Jean-Luc FARGERÉ, M. Mathieu FRUGERE, Mme Cassandre JOUY, Mme Anaïs LEREVEREND, Mme Martine LESELLIER, Mme Amarjit RIVIERE, M. Frédéric TILLOY, Mme Amarjit RIVIERE (arrivée à 19h30 au cours de l'énonciation des questions diverses)

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick MARIE donne pouvoir à M. Franck JOUY

Date de convocation et d'affichage : 17 avril 2026.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Approbation du procès-verbal du vendredi 27 mars 2026
- Création des commissions municipales et désignation des membres
- Convention relative au suivi technique de spectacle en partenariat avec la bibliothèque du Calvados - Festival Ma Parole

FINANCES

- Subvention à l'UNSS de course d'orientation du lycée Victor Hugo

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Martine LESELLIER se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 27 MARS 2026

Le procès-verbal du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer quatre commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- Commission administration générale, finances et développement économique ;
- Commission travaux, environnement, urbanisme et développement durable ;
- Commission affaires scolaires, sociales et jeunesse ;
- Commission vie associative, culturelle et communication.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 12 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

Monsieur le Maire propose de fixer les dates suivantes pour les premières réunions des commissions :

Mardi 28 - 18h30 :	Administration générale, finances et développement économique,
Jeudi 30 - 18h30 :	Travaux, environnement, urbanisme et développement durable,
Mardi 5 mai - 18h30 :	Affaires scolaires, sociales et jeunesse,
Jeudi 7 mai 18h30 :	Vie associative, culturelle et communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 16 voix pour et 2 abstentions de Mme Julien BREEN et M. Valentin BILLAUD :

- **APPROUVE** la création des commissions municipale suivantes :
 - Commission administration générale, finances et développement économique ;
 - Commission travaux, environnement, urbanisme et développement durable ;
 - Commission affaires scolaires, sociales et jeunesse ;
 - Commission vie associative, culturelle et communication.

- **DIT** que les commissions municipales comportent un maximum de 12 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.
- **DECIDE** qu'après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :
 - Commission administration générale, finances et développement économique :
 - M. Franck JOUY
 - M. François-Xavier PALAO
 - Mme Françoise BERTON
 - M. Patrick MARIE
 - Mme Martine LESELLIER
 - Mme Cassandre JOUY
 - M. Mathieu FRUGERE
 - M. Jean-Luc FARGERE
 - M. Frédéric TILLOY
 - Mme Julia BREEN

 - Commission travaux, environnement, urbanisme et développement durable :
 - M. Franck JOUY
 - M. Franck LEROYER
 - M. François-Xavier PALAO
 - M. Patrick MARIE
 - Mme Martine LESELLIER
 - Mme Amarjit RIVIERE
 - Mme Cassandre JOUY
 - M. Mathieu FRUGERE
 - M. Jean-Luc FARGERE
 - M. Frédéric TILLOY
 - M. Valentin BILLAUD

 - Commission affaires scolaires, sociales et jeunesse :
 - M. Franck JOUY
 - Mme Françoise BERTON
 - M. François-Xavier PALAO
 - Mme Sylviane SIEGFRIED
 - Mme Martine LESELLIER
 - Mme Pavla CLAQUIN
 - Mme Anaïs LEREVEREND
 - Mme Karine DROULIN
 - M. Frédéric TILLOY
 - M. Valentin BILLAUD

- Commission vie associative, culturelle et communication :
 - M. Franck JOUY
 - Mme Sylviane SIEGFRIED
 - M. François-Xavier PALAO
 - Mme Françoise BERTON
 - M. Gilles BOIVIN
 - Mme Pavla CLAQUIN
 - Mme Anaïs LEREVEREND
 - Mme Cassandre JOUY
 - M. Alban EGRET
 - Mme Karine DROULIN
 - M. Frédéric TILLOY
 - Mme Julia BREEN

3. CONVENTION RELATIVE AU SUIVI TECHNIQUE DE SPECTACLE EN PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE DU CALVADOS - FESTIVAL MA PAROLE

Dans le cadre du Festival Ma Parole, un évènement est organisé le 24 mai 2026 au Parc des Chasses. Une convention avec pour objet de fixer les modalités d'organisation entre le Département et la Commune de Langrune-sur-Mer en vue du prêt et de la mise en place du matériel scénique propriété du Département permettant d'assurer la représentation des spectacles.

Madame BERTON précise que ce festival se tient tous les 2 ans et que l'édition de cette année sera dédiée à la Polynésie.

Madame BERTON sollicite quelques volontaires parmi les membres du conseil municipal pour le chargement et le déchargement du matériel mis à disposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

4. SUBVENTION AU LYCEE VICTOR HUGO - CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE COURSE D'ORIENTATION

Un courrier a été adressé par cinq lycéens, dont trois langrunais, du lycée Victor HUGO de CAEN qui ont été qualifiés pour les championnats de France d'UNSS de course d'orientation qui auront lieu dans l'académie de Toulouse du 5 au 7 mai 2026.

Le budget de cet évènement est estimé à 1 500 €. Une aide est sollicitée pour prendre en charge une partie des frais.

Mme DROULIN interroge sur la possibilité de soumettre cette demande au CCAS. Monsieur le Maire précise que cette requête n'est éligible aux aides sociales du CCAS.

Monsieur le Maire propose au élus une aide à hauteur de 500 €.

Mme JOUY indique que cette somme devrait permettre à la Ville, en tant que sponsor, d'avoir une visibilité lors et autour de cet évènement sportif.

Mme BREEN demande que l'attribution de cette aide soit soumise à la condition de la présentation d'une vidéo retraçant l'évènement et mettant en valeur la Commune en tant que sponsor.

Madame Pavla CLAQUIN annonce que, parce qu'elle connaît personnellement certains demandeurs, elle ne prendra pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** la somme de 500 € au Lycée Victor Hugo de Caen afin d'apporter une aide à la prise en charge des frais liés à la participation de trois langrunais au championnat de France d'UNSS de course d'orientation,
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget 2026.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se réunira le 5 juin à 18h30. La séance sera notamment consacrée à la désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales 2026. Madame BREEN interroge sur ces désignations. Monsieur le Maire répond que des précisions seront prochainement apportées via une circulaire préfectorale.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il déléguera des fonctions à quatre conseillers municipaux :

M. MARIE : Développement durable,
Mme LEREVEREND : Communication,
Mme CLAQUIN : Jeunesse,
Mme LESELLIER : Finances.

Monsieur le Maire rend compte aux élus de l'élection de Mme JOUY en tant que Vice-présidente à la culture de l'Intercommunalité.

Monsieur le Maire annonce que l'ouverture des restaurants de la Place du 6 Juin est imminente.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la préparation des cérémonies du 82^{ème} anniversaire du Débarquement par les services de l'Etat, avec le concours de la commune, est en cours. Une réunion de travail est programmée le 27 avril. Monsieur le Maire précise qu'une cérémonie se tiendra le 5 juin de 10h à 12h et réunira 200 enfants et leurs parents sur la Place du 6 Juin.

Monsieur le Maire rappelle qu'une journée consacrée à la biodiversité est en préparation. Une action de nettoyage des plages est envisagée. Des animations se tiendront également au parc des Chasses avec pour thématiques : l'aspect cognitif des abeilles et le troc de plantes...

Monsieur le Maire informe les élus que le Président de l'Intercommunalité a rencontré le Préfet. Au cours de l'échange a été abordé que les écoles allaient être le sujet important de ce mandat.

M. FARGERE demande s'il serait possible de prolonger la durée de l'éclairage jusqu'à minuit ou minuit et demi. M. le Maire projette d'évoquer la question lors d'une prochaine rencontre avec le directeur du SDEC. Mme JOUY souhaite que ce thème soit évoqué au cours d'une réunion de la commission « travaux/développement durable ». M. le Maire rappelle qu'un compromis sera à trouver entre les contraintes liées à la « trame noire » destinée à ne pas gêner le biotope et le souhait d'étendre l'amplitude horaire de l'éclairage public.

Madame BREEN prend la parole et informe les élus que la Ville de Douvres a invité des habitants à siéger dans des commissions. Mme BREEN propose de travailler sur la même thématique en étudiant les possibilités d'introduire une part de démocratie participative dans le travail des commissions. M. le Maire précise que les commissions ne peuvent être composées que d'élus mais que celle-ci peuvent ponctuellement faire appel à des experts pour éclairer leurs travaux.

Mme LESELLIER déplore la circulation de patinettes électriques sur certains trottoirs. M. le Maire précise qu'il s'agit de véhicules qui ne peuvent circuler sur les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance,
Martine LESELLIER



Le Maire,
Franck JOUY

